

Tutorat Fonctionnaire stagiaire

Webinaire

Lundi 2 octobre 2023
14h00 - 15h00

<https://bbb.inspe-bretagne.fr/b/ned-oeq-ya2-mgy>

Objectifs

- Expliciter le cadre réglementaire régissant l'année de stage (T0) des fonctionnaires stagiaires
- Appréhender les différents profils des fonctionnaires stagiaires pour mieux les accompagner
- Présenter les dispositifs de formation des fonctionnaires stagiaires
- Poser les enjeux du processus de titularisation
- Présenter le parcours de formation du tuteur terrain

Cadre réglementaire de la formation initiale des professeurs des lycées et collèges et des CPE

Des références

[Arrêté du 4 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires](#)

[Bulletin officiel n°27 du 6 juillet 2023 - Stage et titularisation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public](#)

Profils des fonctionnaires stagiaires

Arrêté du 4 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires

Fonctionnaires stagiaires temps plein

Titulaires d'un master MEEF

Détachement

Lauréats d'un concours interne répondant aux conditions d'ancienneté prévues dans l'arrêté

Fonctionnaires stagiaires mi-temps

Titulaires d'un master autre que MEEF

Lauréats de la session 2021 en report ou prolongation

Parent de 3 enfants

Sportif de haut niveau

Lauréats d'un concours interne répondant aux conditions d'ancienneté prévues dans l'arrêté

Fonctionnaires stagiaires à mi-temps

139

Fonctionnaires stagiaires à temps plein

195

Formation des fonctionnaires stagiaires

I. Fonctionnaires stagiaires temps plein

11 journées de formation relevant de l'EAFC

Des journées mises en œuvre par l'INSPE de Bretagne

Des journées portées par le Rectorat

Différenciation entre les PLP et les PLC – CPE

Parcours de formation PLP

14/09/2023 - J1 – EAFC - INSPE

Présentation de l'année de formation et rencontre avec les corps d'inspection

28/09/2023 – J2 – Journée disciplinaire

Regroupement sur le site de Lorient

18/10 – 19/10 et 20/10 2023 – J3, J4 et J5

Proposer son enseignement dans une démarche collective en prenant appui sur des situations ou expériences professionnelles authentiques (1 et 2) - Evaluer pour faire progresser les élèves (1)

7/12 2023 – J6

Evaluer pour faire progresser les élèves (1)

18/01/2024 – J7

Ecole inclusive

22/02/ 2024 – J8

Laïcité et Valeurs de la République

Parcours de formation PLP

18/04 et 19/04 2024 – J9 et J10

Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun (1 et 2)

14/05/2024 – J11

Egalité

Au regard de besoins spécifiques identifiés, deux journées complémentaires de formation pourront être proposées aux stagiaires.

Parcours de formation PLC et CPE

14/09/2023 - J1 – EAFC - INSPE

Présentation de l'année de formation et rencontre avec les corps d'inspection

28/09/2023 – J2 – Journée disciplinaire

Regroupement sur les sites de Brest et Rennes, selon les disciplines

18/10 – 19/10 et 20/10 2023 – J3, J4 et J5

Travail collectif / Évaluation / Parcours de l'élève

7/12 2023 – J6

Laïcité et Valeurs de la République – Niveau 1 et Niveau 2

18/01/2024 – J7

Ecole inclusive – Niveau 1 et Niveau 2

22/02/ 2024 – J8

Egalité – Niveau 1 et Niveau 2

Parcours de formation PLC et CPE

18/04 et 19/04 2024 – J9 et J10

Favoriser les apprentissages de tous : didactique et pédagogie

14/05/2024 – J11

Numérique, Innovation pédagogique

Au regard de besoins spécifiques identifiés, deux journées complémentaires de formation pourront être proposées aux stagiaires.

II. Fonctionnaires stagiaires mi-temps

Fonctionnaires stagiaires mi-temps

Inscription en Diplôme Inter Universitaire (DIU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » à l'INSPE de Bretagne

Certains fonctionnaires stagiaires, lauréats de la session 2021, en prolongation ou renouvellement, n'ayant pas validé un master, demeurent inscrits en master 2 MEEF de leur discipline



[VOUS ÊTES](#) ▾ [FORMATION](#) ▾ [INSPE DE BRETAGNE](#) ▾ [INTERNATIONAL](#) ▾ [RECHERCHE ET INNOVATION](#) ▾

[Accueil](#) ▸ [Formation](#) ▸ [Nos formations](#) ▸ [DIU "entrée dans le métier"](#)

DIU "ENTRÉE DANS LE MÉTIER"



Diplôme Inter Universitaire

« Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier »

<p>a. L'enseignant, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale</p>	<p>b. L'enseignant, concepteur et pilote d'un enseignement inclusif</p>	<p>c. L'enseignant, praticien réflexif acteur de son développement professionnel</p>	<p>Offre Modulaire</p>
<p>66 heures de formation</p>	<p>110 heures de formation</p>	<p>38 heures de formation 24 Analyse de pratique 14 Itinéraire Personnel de Recherche en Education</p>	<p>16 heures de formation</p>

230 heures

PARCOURS CPE

a. Le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	b. Le CPE, animateur de la politique éducative de l'EPLÉ et accompagnateur du parcours de formation des élèves	c. Le CPE, praticien réflexif acteur de son développement professionnel	Offre Modulaire
66 heures de formation	110 heures de formation	38 heures de formation 24 Analyse de pratique 14 Itinéraire Personnel de Recherche en Education	16 heures de formation
230 heures			

Cadre du tutorat

Fonctionnaire Stagiaire Mi-temps

- Tutorat mixte (tuteur terrain / tuteur INSPE)

Fonctionnaire Stagiaire Temps Plein

- Pas de tutorat mixte pour les stagiaires temps plein titulaires d'un master MEEF
- Tutorat mixte pour tous les autre stagiaires temps plein

Cadre réglementaire

Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1er juillet 2013)

Le référentiel de formation "former aux métiers du professorat et de l'éducation" (annexé à l'arrêté du 28 mai 2019)

Des modalités d'accompagnement du fonctionnaire stagiaire

- Un travail de conception croisé
- Des observations de situations professionnelles du tuteur dans la classe du stagiaire
- Des observations de situations professionnelles du stagiaire dans la classe du tuteur
- Des temps d'analyse de situation
- Une aide à la compréhension du fonctionnement de l'EPLE

Travail sur les fiches de suivi

Les attendus de fin de formation ont été rassemblés en différentes catégories

	Synthèse	NS	N1	N2	N3
Conception et pilotage d'un enseignement inclusif	Capacité à concevoir ses enseignements <i>Attendus : 2, 4</i>				
	Capacité à mettre en œuvre des situations d'apprentissage <i>Attendus : 3, 5, 6</i>				
	Capacité à évaluer les apprentissages des élèves <i>Attendus : 1, 7</i>				
Le professeur, acteur de la communauté éducative	Capacité à s'inscrire dans un cadre réglementaire et éthique <i>Attendus : 8, 9, 10, 11, 17</i>				
	Capacité à s'inscrire dans une démarche collective <i>Attendus : 13, 14, 15, 16</i>				
	Capacité à inscrire les élèves dans la communauté éducative <i>Attendus : 12</i>				
L'enseignant, praticien réflexif	Capacité à se documenter et à communiquer professionnellement <i>Attendus : 20, 21</i>				
	Capacité à analyser et évaluer ses pratiques <i>Attendus : 18, 19</i>				
	Capacité à se former <i>Attendus : 22, 23</i>				

Un niveau de maîtrise des compétences en fin de formation initiale

Niveau 0 (appelé « Niveau Seuil » à l'INSPÉ de Bretagne) : ne possède pas les rudiments des compétences visées : n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.

Niveau 1 : applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

Niveau 2 : maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.

Niveau 3 : exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.

Niveau 4 : démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.


III. Focus sur le processus de titularisation

Processus de titularisation

Rapport intermédiaire du chef d'établissement (date communiquée ultérieurement)

Rapport du tuteur terrain via COMPAS

Grilles sont disponibles en annexes du BO du 6 juillet 2023, cité précédemment



Elles seront travaillées lors des journées de formation

Processus de titularisation

Avis du chef d'établissement

Avis de l'inspecteur

Avis du directeur INSPE pour les stagiaires mi-temps

IV. Parcours du tuteur terrain de fonctionnaire stagiaire

J1 : vendredi 20 octobre 2023

J2 : jeudi 11 janvier 2024